



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

<b>Cadre réservé à l'administration</b>		
Date de réception <b>28/07/2015</b>	Dossier complet le <b>30/07/2015</b>	N° d'enregistrement <b>F09315P0157</b>

### 1. Intitulé du projet

Opération de la PLAINE des SPORTS des Pennes Mirabeau  
/ Rénovation et d'Extension du complexe sportif Jean ROURE

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune des PENNES MIRABEAU

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Mr Michel AMIEL Sénateur Maire

RCS / SIRET

**21130071000244**

Forme juridique

Collectivité Territoriale

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36°) Travaux ou Constructions soumises à PC avec un PLU	Pour Mémoire car la SHON prévue d'être construite s'élèvera à au maximum à 4000m <sup>2</sup> donc inférieur à 10 000 m <sup>2</sup>
38°) Construction d'équipements sportifs	Equipements publics accueillant plus de 1000 personnes et moins de 5 000 personnes donc procédure "de " cas par cas"
40° Aires de Stationnement	Estimation de 500 places existantes et à créer donc supérieur à 100 avec un PLU sans évaluation environnementale donc " cas par cas"

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet consiste à rénover les équipements sportifs existants du complexe sportifs Jean ROURE aux Pennes Mirabeau ( un gymnase avec parking à conserver et un terrain de football en gazon avec une piste d'athlétisme à déplacer après nivellement et mise en place d'un gazon synthétique ) et à compléter l'offre d'équipements sportifs pour accueillir les matchs du club de Rugby et les compétitions d'athlétisme . Ainsi il est prévu un 1/2 terrain d'entraînement en gazon synthétique et une construction qui abritera une Maison des Associations ainsi que la Direction des sports de la commune .Le site permettra également aux familles de se promener ( parc , maillage piéton et jeux d'enfants ) et aux jeunes et aux sportifs de pratiquer les jeux de ballon et le footing en dehors des obligations associatives ( city stade , parcours santé ).

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de favoriser le développement des sports associatifs présents dans la commune ( rugby, athlétisme ), rénover les équipements existant vieillissants du complexe Jean Roure , conserver les autres usages actuels ( jardin d'enfants , footing tous publics , activités de la ferme pédagogique mitoyenne en gardant les terrains de paturage ) . Les équipements seront réalisés en minimisant les dégradations environnementales ( respect de la RT 2012 / revêtement des parkings supplémentaires au maximum semi imperméable / surfaces construites polyvalentes mutualisées entre les utilisateurs et donc minimisées / terrains de sport en gazon synthétique pour minimiser les dépenses d'arrosage et maximiser les temps d'utilisation / nivellement des terrains de jeux en "plateaux" en équilibrant déblais et remblais / utilisation à minima de l'eau brute du canal de provence présente sur place grace au choix du gazon synthétique et de plantations "méditerranéennes"

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Une phase 1 de travaux comprendra ; - le déplacement du stade et sa piste d'athlétisme compris nivellement et pose d'un gazon synthétique . L'ensemble sera partagé entre les associations du Rugby et de l'athlétisme ( surface similaire à l'existant semi perméable ; 16000 m2) - la création d'un 1/2 terrain d'entraînement au rugby en gazon synthétique et un terrain de jeux polyvalent ( surface semi perméable ; 3300 m2)- la création d'un bâtiment attenant commun comprenant vestiaires ,sanitaires , salle de sport et stocks sous 300 places en gradins pour le public ( surface créée environ 800 m2 au sol ) -250 places de stationnement en supplément des 150 existantes dont une moitié environ seront imperméables et réalisés en périphérie du complexe en épis sur la route des Pinchinades et le chemin de la Capelane et l'autre moitié seront semi perméables et regroupés à l'ouest de la Plaine - la création d'un bâtiment administratif ( service des sports et maison des associations ) et un hangar à matériel ( surface au sol environ 600 m2 extensible à 800 m2) . Une phase 2 ( hors budget ) envisage un gymnase de 1700 m2 au sol et 150 places de parking semi perméables .

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les dépenses d'entretien et les consommations en fluides seront minimisées grace aux choix des matériaux ( gazon synthétique/éclairage à leds faible consommation et commande d'éclairage par équipement et contrôlée )et à la mutualisation des équipements sportifs et des surfaces construites . Il est prévu une optimisation du nombre de places de parking créées en épis tout au long des deux voies bordant le complexe et un parking semi perméable à l'Ouest à usage des personnes du bâtiment administratif et du stade . Il sera conservé au Nord une prairie à usage des animaux de la ferme pédagogique mitoyenne au complexe et qui permettra de minimiser les nuisances sonores des équipements sportifs vis à vis des maisons voisines . Le complexe sera clôturé pour maîtriser l'accès des associations et du public aux différents équipements pour éviter les dégradations et les nuisances pour le voisinage . Il sera utilisé le branchement du canal de Provence comme eau d'arrosage ( pas de prélèvement sur les ressources hydriques du site).Une rénovation énergétique du Gymnase existant sur le site sera réalisée en phase 2 .

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Il est prévu le dépôt d'un Permis de Construire à l'issue des études de Maitrise d'Oeuvre conforme à la loi MOP dont la mission sera attribuée prochainement . Des recherches archéologiques ont été commandées à la DRAC le 21/4/2015 . L'avis de la DDTM a été sollicité à cette date au préalable du dépôt d'un dossier "loi sur l'eau".

Compte tenu des rubriques 38 et 40 du

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

code de l'environnement art 122-2 il est demandé l'application de la procédure cas par cas

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface totale de la Plaine des Sports . dont 150 places de parking existant et 250 places en plus en phase 1 et 150 places en plus en phase 2/ gymnase existant de 1436 m2 / constructions en projet phase 1 de 1400 m2 au sol et 1900 m2 en phase 2 / terrain de sport existant 16000 m2 avec surface supplémentaire de 3300 m2 prévue en phase 1 / voiries internes semi perméables estimées à 4000 m2 et surface imperméable identique / le solde de la surface en prairies conservées	7.3 ha

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Complexe Jean ROURE  
Chemin de la Capelane,  
Chemin des Pinchinades  
13170 Les PENNES  
MIRABEAU

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 5 ° 18' 37" \_ Lat. 43° 24' 38' \_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

/

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

En tranche 1 ( objectif 2018 ) ; rénovation et déplacement terrain rugby et athlétisme/  
construction des batiments vestiaires sanitaires sous gradins et maison des associations  
avec parkings et voiries internes/ 1/2 terrain d'entrainement et city stade En tranche 2  
(objectif 2020/2025 ) ; construction d'un nouveau gymnase avec parking et extension de la  
maison des associations pour d'autres clubs .

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement le complexe sportif Jean Roure occupe environ 29500 m<sup>2</sup> ( terrain engazonné enserré par une piste d'athlétisme , gymnase , parking imperméable et jardin d'enfant ), le terrain au nord de 23200 m<sup>2</sup> environ est couvert d'une prairie utilisée par les animaux de la ferme tout comme le terrain à l'Ouest qui s'étend sur 20300 m<sup>2</sup> environ Soit 73000 m<sup>2</sup> au total

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé le 28 juin 2012 modifié le 27 juin 2013  
Règlement applicable ; Zone Nt ( Sport et loisirs)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan d'exposition au bruit de l'aérodrome Marseille Provence. Approuvé le 04/08/2006. Zone D

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prescription par arrêté préfectoral du 14 avril 2014
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les terrassements prévus pour mettre à niveau les équipements sportifs seront réalisés pour équilibrer déblais et remblais et en palier pour minimiser les travaux
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les éventuelles perturbations non connues à ce stade du projet seront certainement limitées car 1/3 de la surface est déjà occupée par un complexe sportif et les 2/3 restante sont en paturage utilisés par les animaux de la ferme pédagogique communale voisine
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En raison du classement en sous secteur Zone Nt destinés à accueillir les équipements publics liés à des activités sportives, de loisirs de plein air, sanitaires et médico social.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le risque inondation sera pris en considération au travers du dossier loi sur l'eau et du respect des règles inscrites au PLU et notamment le respect des règles concernant les zones la ( inconstructible ) et Ib au sein de la zone Nt
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S'agissant du déplacement du stade de ballon et d'athlétisme le bruit généré devrait être similaire à l'existant . Néanmoins les prés conservées au Nord pour écarter des maisons le stade rénové devrait faire office de "tampon" vis à vis des maison. Les constructions administratives ne devraient pas générer des bruits particuliers .
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage de nuit du stade lors des matchs et des entraînements sera circonscrit aux zones utilisées et à des heures raisonnables pour des raisons de coût et de respect du voisinage pavillonnaire .</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le chauffage au gaz de l'actuel Gymnase est peu polluant car contrôlé périodiquement Ce type d'énergie devrait être également utilisée pour les nouvelles constructions avec une chaufferie centrale si possible .</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'assainissement des Eaux usées sera assuré en envoyant les rejets au collecteur de la ville .</p> <p>Les eaux pluviales feront l'objet d'une rétention sur le terrain par des moyens à définir dans le respect de la loi sur l'eau .</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une étude archéologique anticipée volontaire a été commandée à la DRAC sur toute l'aire du site afin d'adapter le projet si nécessaire au stade des études préalables .</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui      Non     Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui      Non     Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des renseignements apportés ci dessus et des compléments présents si besoin dans les rapports phase 1( analyse des besoins et diagnostic) et phase 2 ( scénarios d'implantation) réalisés par les Bureaux d'Etude CEG et BERIM missionnés comme Assistant à Maitrise d'Ouvrage dans ce projet de Renovation et Extension du complexe Jean Roure en Plaine des Sports , compte tenu de l'existence d'un complexe sportif sur 1/3 de la surface concernée et de prairies sur les 2/3 restant de la dite surface , de l'environnement pavillonnaire et urbain , de la conservation d'un tiers de surface en prairie , le maitre d'ouvrage propose d'etre dispensé d'étude d'impact .

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	<p>Les rapports Phase 1 et 2 de la mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage réalisée par les Bureaux d'étude CEG et BERIM ont été partiellement joints pour ce qui concerne les aspects environnementaux du projet .</p>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Pennes Mirabeau

le. 1<sup>er</sup> février 2015

Signature

